« Wallah. Starfoullah. » : À Paris, une tentative d’enlèvement ratée de « deux clampins » illustre la menace visant les détenteurs de cryptos

03/04/2026 à 10h37



Le 19 janvier à l’aube, dans le 16e arrondissement, quatre individus, dont un mineur, ont tenté de s’attaquer à un couple d’investisseurs évoluant dans le milieu des cryptos. Leur amateurisme confondant a permis de les interpeller sur place.

[…]

Quelques semaines plus tôt, cette dernière avait déjà été intriguée par la présence d’individus étrangers à l’immeuble qui scrutaient le listing des résidants. Dans la cour, dissimulée dans un pot de fleurs, elle avait également retrouvé un couteau. La police arrive sur place en moins de dix minutes. Deux suspects sont cueillis dans le véhicule volé, et les deux autres planqués dans la cour de l’immeuble. L’enquête établit rapidement les motivations de la petite équipe. Dans des échanges sur les réseaux sociaux, ponctués de «wallah» et «starfoullah», il est question de monter une

équipe sur fond de «crypto, tout ça tout ça».

À la lecture de ces échanges devant le tribunal, le trio, qui comparait dans le box des prévenus, ricane. Vêtus de vêtements sombres, ils ont l'air de gamins. Tout cela les amuse. Ils ne savent même pas pour quels faits ils comparaissent. «Tentative de séquestration ?», tente l'un d'eux avec désinvolture. «Non Monsieur, ce n'est pas ce qui vous est reproché», corrige la présidente. Cette dernière est obligée à plusieurs reprises de leur demander de s'exprimer de manière audible et compréhensible. On les croirait convoqués dans le bureau du proviseur. Les faits sont pourtant extrêmement graves.

En fin de compte, les trois hommes nient. «Je reconnais avoir forcé la porte pour récupérer un objet dans la cour», avoue péniblement l'un d'eux, qui se gratte compulsivement le bras. «Quel objet ?», insiste la présidente. «Un truc illégal», lui rétorque-t-il sans donner plus de détails. La défense plaide la relaxe, jouant la carte du doute. Après tout, personne n'a été enlevé ou séquestré. Certes. La partie civile pointe de son côté l'équipement retrouvé sur place le jour des faits, lequel constitue «le parfait attirail pour un enlèvement et une extorsion». Il indique que ses clients se sont exilés aux États-Unis, par sécurité. Depuis plusieurs années, les «cryptorapts» se multiplient en France. Plus d'une quarantaine de faits ont été enregistrés sur le territoire national depuis le début de l'année 2026.

Le Figaro